POINT PRESSE

Saint-Aubin-de-Blaye, le 27 septembre 2024

Convention ZAP Nord Gironde





UNE ÉNERGIE COMMUNE!

Un partenariat entre la Communauté de communes de l'Estuaire et VINCI Autoroutes pour faciliter les déplacements entre le territoire et la métropole Bordelaise.

Notre objectif!

Il s'agit de faciliter le passage aux péages en proposant une offre personnalisée aux **clients habitant** ou **travaillant** sur le territoire de la CCE.

Ce dispositif est en place depuis le mois de janvier 2002 et a vu apparaître une extension de la zone concernée en 2017 lors de l'intégration des 4 nouvelles communes dans le périmètre de la CCE. 14 communes de la CCE sont ainsi concernées à ce jour.

Quelle section d'autoroute?

La convention concerne tous les trajets entre les barrières de péage de Saint-Aubin-de-Blaye (sortie N°38) et de Virsac/Saint-André-de-Cubzac.

Les avantages

Un abonnement télépéage offrant des réductions sur le coût du péage sur le trajet St-Aubin-de-Blaye / Virsac :

- 15% de remise sur le montant mensuel des péages
- 100 % de remise du 23^e au 44^e passage dans le mois

Le badge télépéage est par ailleurs valable sur l'ensemble du réseau autoroutier français.

Comment souscrire?

- Service client à distance : 3605 (appel gratuit + prix d'appel)
- Point relai télépéage le + proche : Ambarès-et-Lagrave, A10 sortie n°42 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h)

D'autres formules d'abonnement au télépéage sont disponibles sur https://ulys.vinci-autoroutes.com/boutique/01-ambares-et-lagrave/